

Accueillir un assistant étranger dans son école, dans sa classe



Pourquoi cette réunion ?

- Une clarification nécessaire des missions de l'assistant étranger et la parution d'une nouvelle circulaire
- La volonté des CP LVE de se rapprocher des équipes en amont des visites de suivi des assistants
- Un bilan mitigé des assistants les années précédentes

Circulaire n°2016-080 du 17/05/16

Programme des assistants de LVE

- L'assistant n'est pas un professeur de langue mais un étudiant ou un jeune diplômé, pas forcément en langue
- Il a un statut d'agent non titulaire de l'Etat
- **Son contrat est de 7 mois, 12 heures semaine**
- L'assistant de langue intervient auprès de l'enseignant pendant le cours et dans le cadre de projets internationaux . **Il participe aux séances conduites par l'enseignant** selon les modalités définies dans le projet d'école. Il intervient en priorité auprès des élèves.
- C'est un **levier** pour améliorer l'enseignement des langues car l'assistant facilite **la découverte des réalités culturelles de son pays**

Circulaire n°2016-080 du 17/05/16
Programme des assistants de LVE

- **Un enseignant référent** est désigné pour chaque assistant dans chaque école où il intervient. Il accueille, oriente et suit l'assistant tout au long de son séjour.
- Durant la période d'observation l'assistant assiste à différents cours pour **se familiariser avec le système éducatif français et les pratiques pédagogiques**
- Les documents référents : charte et circulaire sur l'accueil des assistants, programmes et documents d'accompagnement



Accueillir l'assistant

- Prévoir une personne qui pourra l'accueillir les premiers jours, prévoir son emploi du temps pour le temps d'observation
- Parler français et/ou anglais avec lui
- Le référent l'épaule s'il rencontre des problèmes dans son quotidien (logement, transport, alimentation, cumul d'emploi, santé...) ou nous contacte
- Le rassurer, l'encourager, lui manifester de l'attention
- Prendre en considération la nature de son poste (1, 2 ou 3 écoles) et/ou cumul d'emploi





La co-intervention

- La durée hebdomadaire de l'enseignement est de 1 heure 30 donc ce quota horaire n'est pas pris entièrement en charge par l'assistant.
- L'enseignant prévoit sa programmation, prépare les séances et associe l'assistant
- Les programmations par cycle sont conseillées
- Le rôle de chacun est prévu, écrit
- La préparation du matériel peut être partagée

Enseignant et assistant sont face à la classe mais se partagent les rôles

Enseignant

- Activités de comparaison linguistique
- Gestion du groupe classe
- Gestion des élèves à besoins particuliers
- Observe les difficultés et ajuste en cours de séance
- Attire l'attention conjointe sur la prononciation de l'assistant
- Se sert de la référence linguistique pour lui aussi
- Ne traduit pas

Assistant

- Met à disposition de la classe ses compétences linguistiques et culturelles dans les activités de compréhension, production guidée, et d'interactions
- Peut être force de propositions
- Peut aider à la préparation des outils
- Parle anglais

Des exemples de projets

- Une journée irlandaise
- La mise en place d'une chorale
- La création d'un BLOG
- Des ateliers pluridisciplinaires en APC
- Projet eTwinning
- Créations d'outils pour la classe (PPT Royaume-Uni/ Canada)

La visite du CP LVE

- C'est une visite conseil
- L'assistant doit être en co-intervention
- L'objectif de la visite est l'analyse conjointe de la séance d'apprentissage observée



**KEEP
CALM
BECAUSE
ENGLISH IS
FUN**